

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7	9

Séance du 02 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux juin à DIX-HUIT heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de : M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques,  
Absents représentés : GRADASSI Colette (à MORDELET Charles-Antoine), GARRON Patrice (à TROIN Katia),

Absents excusés non représentés : BASCOUL André, MORDELET Pierre,  
Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

26/05/2023

Objet de la délibération

**Délibération n°30/2023 : FINANCES : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - CORRECTION AFFECTATION DU RESULTAT**

**Affectation résultat BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2022**

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°17/2023 DU 24/03/2023

Suite à une erreur matérielle, l'affectation du résultat du budget eau et assainissement 2022 doit être corrigé comme suit :

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00 €
- un déficit d'exploitation de : 2 689.94,00 €

Le Conseil Municipal après avoir constaté le résultat de clôture de l'exercice 2022, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 20 675.48 €

dont

B Plus-values nettes de cession d'éléments 0,00 €

C Résultats antérieurs de l'exercice -23 365,42 €

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

**D Résultat à affecter : D = A + C (1) -2 689.94 €**

(si D est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement

E Solde d'exécution cumulé d'investissement -74 763,49 €

F Solde des restes à réaliser d'investissement 0,00 €

**Besoin de financement = E + F -74 763,49 €**

**AFFECTATION (2) = D -2 689.94 €**

1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des 0,00 €

plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du B)

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)

3) Report en exploitation R 002 0.00 €

Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :

DEFICIT REPORTE D 002 (3) -2 689.94 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

**ANNULE ET REMPLACE** la délibération N°17/2023 du 24/03/2023 par les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit  
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

